



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la demande de crédit pour finaliser (étape II) la rénovation du Musée d'ethnographie et le réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation

(du 14 mars 2016)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le 21 mars 2012, un rapport présentant le projet de rénovation du Musée d'ethnographie et le réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation pour un montant de 9'600'000 francs, était soumis à votre Autorité. Ce rapport faisait état du projet global, détaillant le montant total des travaux et sa répartition en fonction des bâtiments qui constituent le Musée¹. Dans la mesure où la planification 2010-2013 ne permettait pas d'inscrire la rénovation complète du bâtiment, un financement en deux étapes avait été décidé.

Ce rapport, accepté à l'unanimité le 7 mai 2012, motivait un crédit de 5'800'000 francs pour la première étape du projet de rénovation du Musée d'ethnographie, comprenant le réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation. Une seconde phase était alors budgétisée à hauteur de 3'800'000 francs.

¹ Voir le rapport du Conseil communal N° 12-005 concernant une demande de crédit pour la première étape de la rénovation du Musée d'ethnographie et le réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation (procès verbal du Conseil général de la séance du 7 mai 2012, pages 4534 à 4579).

Le but du présent rapport est de solliciter le montant de la deuxième étape, soit 3'800'000 francs, permettant ainsi de compléter le cahier des charges présenté lors du premier rapport et de terminer les travaux en cours.

Il renseigne également sur le MEN, le projet, les travaux déjà réalisés et ceux à venir, les aspects patrimoniaux, architecturaux et énergétiques ainsi que le calendrier de l'opération. Il évoque, en outre, les répercussions du chantier sur le fonctionnement du MEN et se conclut par l'analyse financière, sans oublier un projet d'arrêté.



Figure 1. La Villa de Pury en 1903

1. Le Musée d'ethnographie de Neuchâtel

1.1. Un musée renommé

Institution localement populaire et internationalement reconnue, le Musée d'ethnographie de la Ville de Neuchâtel (MEN) entretient des liens étroits avec son public. En ouverture normale, ce sont près de 25'000 visiteurs qui parcourent annuellement ses espaces d'exposition : un public varié, allant du groupe familial accompagné par les équipes de médiation aux spécialistes provenant de musées et d'académies suisses ou européennes.

Les expositions du MEN sont appréciées et commentées loin à la ronde. De nombreux spécialistes, professionnels de la muséologie, enseignants ou étudiants de hautes écoles se déplacent à Neuchâtel pour se confronter aux mises en scène élaborées sur la colline de St-Nicolas. Les collaborateurs du Musée sont par ailleurs fréquemment sollicités pour l'écriture d'articles dans des revues et des ouvrages collectifs de premier plan et régulièrement invités pour des conférences ou des tables rondes tant en France, Belgique, Italie, Espagne, Allemagne et Autriche qu'au Québec, en Afrique du Nord ou en Amérique du Nord et du Sud.

Une telle reconnaissance n'est pas le fruit du hasard mais bien le résultat d'une alchimie particulière mêlant la qualité et l'originalité de la démarche élaborée par le MEN et la Ville de Neuchâtel, le prestige acquis par l'histoire de l'institution ainsi que la richesse des collections patiemment réunies pendant plus de deux siècles, enrichissant ainsi significativement le patrimoine neuchâtelois.



Figure 2. Momie et sarcophage, MEN EG. 185.a-c

Les expositions développées par l'équipe du MEN, exigeantes et novatrices, sont relayées à travers le monde par ses publications avant-gardistes. Celles-ci regroupent une présentation détaillée des exercices réalisés, les archives de l'élaboration des expositions ainsi qu'un catalogue et un recueil d'articles élargissant les thématiques abordées.



Figure 3. Tête de reliquaire, MEN III.C.7400



Figure 4. Harpe Kundi, MEN 54.3.74

Les collections du MEN couvrent les cinq continents et vont de l'archéologie égyptienne ou péruvienne à la quotidienneté des sociétés industrielles contemporaines. D'un point de vue quantitatif, ces collections sont moindres par rapport aux grands musées d'Europe mais leur exceptionnelle qualité suscite un intérêt mérité de la part d'un public diversifié. S'il n'est plus besoin de présenter la momie du MEN ou le reliquaire fang aux Neuchâtelois qui se délectent de leur contemplation depuis plusieurs générations, quelques exemples supplémentaires permettent de comprendre comment ces collections se trouvent au centre d'un intense système d'échanges unissant musées, chercheurs, amateurs ou communautés locales dans un intérêt commun pour ce patrimoine exceptionnel.

En 2014, des chercheurs en charge de l'inventaire du patrimoine kanak dispersé à travers el monde sont venus travailler dans les dépôts des collections du MEN. De l'immense travail mené dans plusieurs centaines d'institutions européennes est notamment sorti un beau livre ayant pour objectif de montrer les plus belles pièces observées durant cet inventaire. Celles du MEN y sont très largement représentées aux côtés de collections incontournables comme celles de Paris, de Bâle ou de Berlin.



Figure 5. Planche aquarellée de Roger Boulay tirée de *Art kanak: savoir-faire traditionnels*. 2015

En 2015, des diplomates mauritaniens présents à Genève pour des sessions de la Commission des droits de l'Homme à l'ONU ont profité de leur présence pour découvrir la collection réunie par Jean Gabus pendant ses différentes missions sahariennes. Le MEN possède en effet le plus important fonds de culture matérielle mauritanienne hors territoire national. Il suscite aujourd'hui l'intérêt de communautés désireuses de présenter la richesse de leur histoire, jusqu'ici largement ignorée, et ce dans une logique de collaboration et d'échanges.

Ces deux exemples sont là pour rappeler une richesse moins spectaculaire mais tout aussi importante du travail effectué au MEN: le rôle des collections dans la représentation de la Ville aux quatre coins du monde et l'importance de ce patrimoine pour des acteurs internationaux qui font ainsi de Neuchâtel une référence symbolique majeure. Pour le dire en une formule ramassée: les collections du MEN font autant venir le monde à Neuchâtel qu'elles permettent à Neuchâtel de voyager à travers le monde.

Par ses activités de recherche – la muséologie étant devenue une discipline centrale au sein de nombreuses formations académiques – le MEN entretient également des rapports suivis avec plusieurs universités sur le plan local et international (notamment en France, en Italie et en Belgique).

Sur le plan local, la Haute-école Arc en Conservation-Restauration effectue régulièrement des cours-blocs au MEN, fait travailler ses étudiants sur d'authentiques objets patrimoniaux ou les fait rentrer dans la vie professionnelle par l'intermédiaire des nombreux stages proposés. La HE-Arc et le MEN travaillent, en outre, sur un projet de recherche du Fonds National pour la Recherche Scientifique pendant une période de trois ans (2014-2017). L'Institut d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel sollicite périodiquement des membres du MEN pour des interventions dans ses enseignements ; il a organisé, en 2014-2015, un important projet muséal autour des collections océaniques du MEN. C'est toutefois avec l'Institut d'ethnologie, le partenaire historique du MEN, que les relations sont les plus importantes. Depuis la création de la chaire d'ethnologie, en 1974, hébergée au sein du MEN, jamais sans doute elles n'ont été aussi intenses et fructueuses : 2015 a vu se conclure, avec l'exposition *Secrets*, cinq ans de recherche commune autour du Patrimoine Culturel Immatériel ; chaque conservateur du MEN est convié, régulièrement ou ponctuellement, à donner un cours dans le cadre du cursus en ethnologie ; tous les deux ans, un important exercice muséographique – qui a donné lieu en 2015 à l'exposition *C'est pas la mort* – est effectué avec des étudiants en ethnologie ; de nombreux étudiants profitent, en outre, des possibilités de stages offertes par le MEN. C'est notamment par ces relations très proches que l'Institut d'ethnologie développe sa spécialisation de Master « Métiers de la culture » en lien très étroit avec le MEN.

Le MEN a par ailleurs considérablement resserré les liens qu'il entretient avec le public : celui-ci visite non seulement ses expositions, mais découvre également ses dépôts de collections et participe aux activités culturelles qui prolongent son programme scientifique. Déployée en ville de Neuchâtel, l'exposition *Secrets* a notamment suscité un engouement tout

particulier, prouvant que le contact entre la colline de St-Nicolas et la ville était en plein essor. Il en va de même de la fréquentation des brunchs organisés un dimanche par mois pour accompagner plusieurs visites commentées gratuites : généralement pris d'assaut, ils obligent les derniers venus à s'inscrire à l'avance pour le mois suivant.

En résumé, le Musée d'ethnographie de Neuchâtel (MEN), c'est :

- trois bâtiments nichés dans un magnifique parc surplombant le lac de Neuchâtel (la Villa de Pury, l'Octogone et la Black Box) ;
- une institution centenaire en pleine évolution ;
- un lien fertile avec l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel ;
- une collection de 50'000 objets provenant des cinq continents ;
- une référence internationale en matière de muséographie ;
- des expositions-événements fréquentées par un public diversifié provenant tant de Suisse que de l'étranger ;
- des activités culturelles denses et suivies prolongeant la réflexion proposée par les expositions ;
- un lieu exceptionnel permettant la rencontre et le débat ;
- un site Internet proposant une plate-forme d'échanges pour les profanes et pour les spécialistes ;
- une forte présence sur les réseaux sociaux.



Figure 6. Le MEN composé de la Villa de Pury, de l'Octogone et de la Black Box

1.2. Un projet de rénovation ambitieux

L'espace de travail qui a permis au MEN de devenir ce qu'il est sur la scène internationale doit impérativement être actualisé, modernisé et amélioré. Le MEN doit en effet pouvoir bénéficier d'un outil à la hauteur de sa réputation et d'un cadre techniquement et symboliquement novateur lui permettant d'entretenir et de développer des synergies avec la communauté muséale et académique. Et ceci dans le respect du cadre architectural d'exception dans lequel il évolue.

Consciente de cette nécessité², votre Autorité a accepté à l'unanimité la demande de crédit de l'étape I ainsi que son cahier des charges en mai 2012, permettant ainsi le développement de ce projet ambitieux, jusqu'à sa réalisation.

Avant de donner des détails sur les phases du projet menées dans l'étape I, voici un rappel des études et des projets antérieurs à la demande de crédit du 7 mai 2012.



Figure 7. Le parc du MEN

² Voir procès verbal du rapport du Conseil communal N° 12-005 concernant une demande de crédit pour la première étape de la rénovation du Musée d'ethnographie et le réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation (procès verbal du Conseil générale de la séance du 7 mai 2012, pages 4534 à 4579).

1.2.1. Rappel des projets de rénovation antérieurs³

Depuis 1997, plusieurs projets ont été développés afin de permettre un réaménagement et une mise en conformité des bâtiments occupés par le MEN et l'Institut d'ethnologie de l'Université.

Entre 1997 et 2002, un groupe de travail constitué de représentants du MEN, de l'Institut d'ethnologie, de la Société des amis du MEN, de l'État, de la Ville et de l'Université de Neuchâtel a réfléchi à un projet de réaménagement des locaux. Les propositions de ce groupe ont permis de mettre sur pied un concours d'architecture en 2003-2004 grâce au crédit de 240'000 francs accordé par votre Autorité⁴. Ce projet, dont le programme fixait un cadre financier de 12 millions de francs, a finalement été abandonné, essentiellement pour des questions budgétaires puisque les auteurs des trois premiers prix ont présenté des projets dont les coûts avoisinaient les 18 millions de francs. Il est important de relever que cette étude n'avait pas pris en compte les travaux de restauration-rénovation de la Villa, dont le montant aurait dû s'ajouter à celui du nouveau projet.

Une étude a été menée en 2009 dans le but de proposer un nouveau projet d'assainissement et de rénovation des bâtiments, puisque les projets lauréats du concours avaient été abandonnés en 2006. Dans l'attente des résultats, la somme d'un million et demi de francs, réservée lors de la planification financière 2006 à 2009 pour la réfection de la toiture de la Villa de Pury, a été mise entre parenthèses, pour permettre à la nouvelle direction du MEN de proposer un projet de rénovation complet, évitant ainsi de multiplier les demandes pour le même objet.

Une première version de ce deuxième projet n'a pas été retenue. Le manque de dépôts d'objets avait été traité en proposant la construction d'un bâtiment supplémentaire sur le tennis voisin, solution jugée finalement trop onéreuse. Cette version proposait également un assainissement énergétique et des modifications techniques permettant au MEN d'obtenir le label Minergie selon les standards de 2008.

Le cahier des charges du projet présenté en 2012 s'en tient aux travaux de rénovation, de transformation, d'aménagement et de mise en conformité des bâtiments au point de vue de leur structure et de leur utilisation, sans les agrandissements prévus initialement.

³ Voir rapport du Conseil communal N° 12-005 concernant une demande de crédit pour la première étape de la rénovation du Musée d'ethnographie et le réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation (procès verbal du Conseil générale de la séance du 7 mai 2012, pages 4541 et 4542).

⁴ Voir rapport du Conseil communal N°02-007 concernant une demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour le crédit d'étude de l'agrandissement du Musée d'ethnographie et de l'Institut d'ethnologie (procès-verbal du Conseil général de la séance du 6 mai 2002, pages 2938 à 2971).

C'est sur cette base que le service des bâtiments et du logement (SBATLO), mandaté par la direction de la Culture, a mené l'étape I en étroite collaboration avec le MEN.

1.2.2. Déroulement de l'étape I

De juillet 2012 à mai 2013, une procédure sélective en deux tours a été mise en place afin d'adjuger le mandat pour les prestations d'architectes. A noter que, suite à l'abandon en 2006 du projet lauréat du concours d'architecture, notre Conseil a porté son choix sur une procédure permettant la sélection d'un mandataire par la mise au concours d'un mandat de prestations, selon le règlement SIA 144⁵. Suite à cet appel d'offre et au dépôt de 8 candidatures, dont 3 ont passé le premier tour, le choix s'est porté sur l'atelier d'architecture Manini Pietrini Sàrl, à Neuchâtel. Un contrat en deux phases a été élaboré, la seconde phase étant soumise à l'acceptation du présent crédit par votre Autorité, à l'appui de ce rapport.

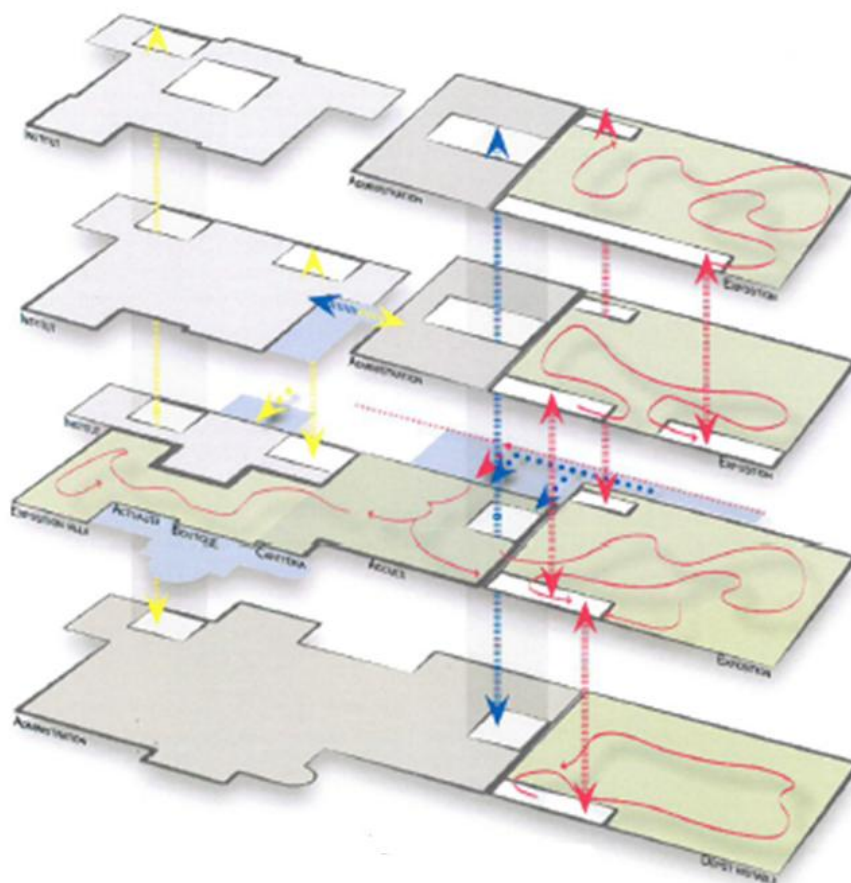


Figure 8. Schéma représentant les flux des circulations, extrait du dossier d'offre de l'atelier d'architecture Manini Pietrini

⁵ Pour permettre au mandant de choisir le mandataire le plus apte à réaliser l'ouvrage projeté, la Société des ingénieurs et des architectes (SIA) met à disposition un certain nombre de règlements, parmi ceux-ci le règlement SIA 144 des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture.

Dès juin 2013, les architectes ont œuvré à la réalisation d'un projet global, prenant en compte les trois bâtiments, comme décrit dans le cahier des charges.

En automne 2013, le démontage de la coque et des vitrines mises en place par Jean Gabus à la fin des années 1960, a commencé, mettant à nu l'intérieur de la Villa de Pury et dévoilant des décors jusque-là insoupçonnés.

Ces découvertes ont suscité une série de réflexions que le maître d'ouvrage, représenté par le MEN et le SBATLO, ainsi que les architectes ont développées, conjointement à celles tenues par l'Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel (OPAN). Ainsi, toutes les propositions, variantes et modifications du projet ont été soumises à l'OPAN au fur et à mesure de son élaboration, dans le but d'obtenir un résultat final respectueux de la valeur historique du bâti.



Figure 9. Image prise après le démontage de la coque dans la salle égyptienne.

Il s'agit de trouver un équilibre délicat entre patrimoine et architecture mais également d'intégrer les fonctionnalités du Musée, ce qui ne peut se faire sans des concessions de part et d'autre. Le projet final est présenté au chapitre 2, page 13.

En décembre 2014, la Commission de construction décidait de présenter la demande de permis de construire en deux temps. Dans un premier temps, le dépôt de demande de permis nécessaire aux interventions dans la Villa et dans un second temps, celui pour la Black Box.

En septembre 2015, les travaux dans la Villa de Pury ont commencé, après l'obtention du permis de construire, par les démontages au niveau des combles.

Le permis de construire de la Black Box a été déposé **en mars 2016**.

Il est à noter que cette manière de procéder n'influe pas sur le calendrier de l'opération globale puisque les interventions dans la Villa et la Black Box ne pouvaient pas être exécutées en même temps, afin de permettre au Musée de continuer son activité. Nous avons donc pu commencer les travaux dans la Villa et valoriser le temps à disposition avant le début des travaux de la Black Box en intégrant la consultation de la Commission d'urbanisme.

Le présent rapport a donc pu être établi sur la base d'un projet global consolidé au niveau architectural, financier et calendaire.



Figure 10. Image prise après le démontage de l'exposition *Retour d'Angola* au 1^{er} étage de la Villa de Pury. On peut y voir le puits de lumière à nouveau ouvert.

2. Projet

2.1. Le MEN au cœur du projet

Si les objectifs primaires du projet concernent la rénovation et l'assainissement des bâtiments, l'objectif principal reste de créer, ou recréer, un outil muséal répondant aux besoins actuels et futurs du Musée. C'est donc en étroite collaboration avec les utilisateurs que les architectes ont développé ce projet architectural et muséographique visant à améliorer et à consolider les deux espaces d'exposition contrastés et complémentaires dont le MEN dispose depuis respectivement un siècle et un demi-siècle.

Le premier espace est celui de la Villa de Pury, le cœur historique du Musée. Il proposera dès 2017 deux plateaux d'exposition élargis et totalement repensés, au rez-de-chaussée et au premier étage. La qualité du projet développé par l'atelier d'architecture Manini-Pietrini redonne l'entièreté des étages nobles de la Villa à l'exposition. Déplacée dans l'ancien dépôt du grenier vidé de ses collections, l'administration cède donc sa place aux expositions et aux visiteurs. Ces espaces offriront la possibilité de présenter une exposition de référence repensée par l'équipe du Musée. Sorte de manifeste implicite, cette exposition déclinée sous la forme d'une mosaïque contrastée placera l'ethnographie au centre des enjeux sociaux et patrimoniaux du XXI^e siècle.

Des collections particulièrement signifiantes sont actuellement étudiées pour être présentées dans la première mouture de cette exposition de référence. Tels des modules susceptibles d'être ajoutés, déplacés ou modifiés en fonction des intérêts du moment, les problématiques traitées suivront l'actualité de la recherche muséographique et anthropologique. Loin d'être figée (comme elle pourrait l'être dans une exposition permanente ou dans une présentation «statique»), cette exposition de référence permettra de suivre le pouls de la muséographie neuchâteloise à mesure qu'elle se modifiera dans les années à venir.

Le deuxième espace est celui de la Black Box. La rénovation vise à mettre à niveau l'équipement technique – intouché depuis son ouverture en 1955 – et à proposer des solutions rationnelles, efficaces et astucieuses aux rares limites du bâtiment.

L'extrême plasticité et modularité qu'autorise ce lieu sera ainsi confirmée et améliorée tant du point de vue climatique (protection des objets exposés, confort des visiteurs) que scénographique (système électrique repensé tant pour le plancher que pour le plafond). Le travail accompli dans la salle

d'exposition sera doublé d'une refonte complète du dépôt, dans lequel sera aménagé un accès pour les visiteurs. Les circulations seront par ailleurs repensées, permettant d'une part un accès direct au parc, mais surtout l'élaboration d'un parcours complet pour les expositions sans qu'il soit nécessaire, comme c'est le cas actuellement, de construire à chaque exercice un escalier provisoire en bois.

Afin de mieux comprendre la transformation des bâtiments liée au projet, celui-ci est détaillé dans les paragraphes suivant.

2.2. Le MEN et ses bâtiments

Rappelons que le MEN se développe depuis 1904 sur la colline de Saint-Nicolas et occupe trois bâtiments d'expression architecturale différente, représentative de l'époque de leur construction. Ce sont, par ordre d'apparition, la Villa de Pury (1870-1871), la Black Box (1954-1955) et l'Octogone (1984-1986). Chaque édifice possède des activités bien spécifiques, en fonction de typologies différentes.

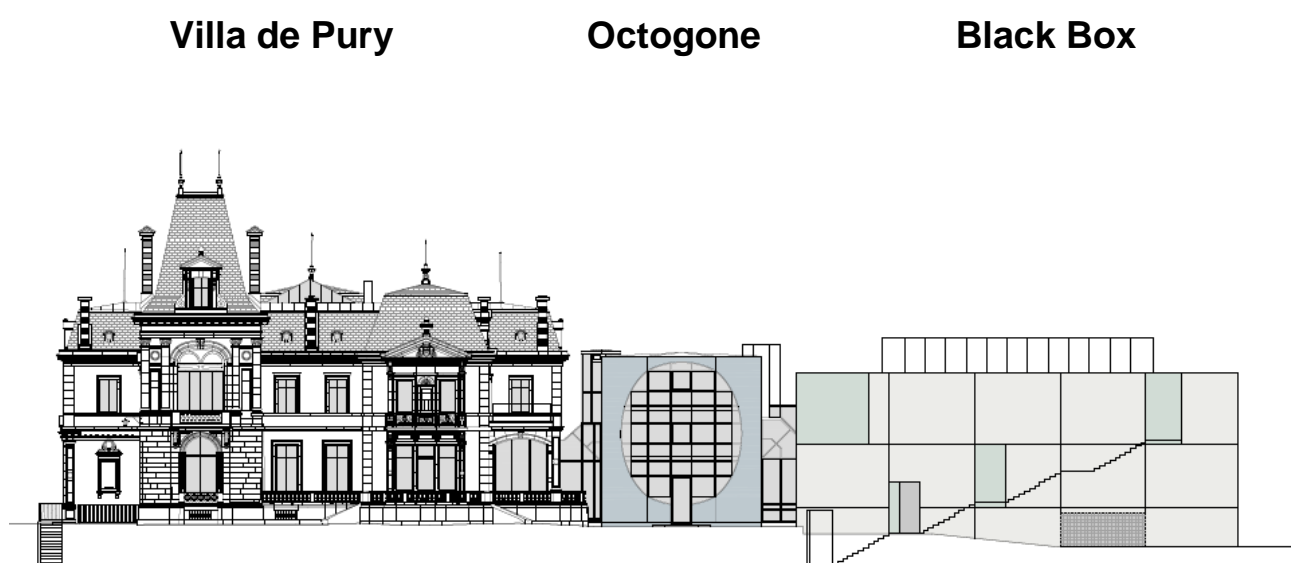


Figure 11. Elévation des trois corps de bâtiment constituant le MEN dans le nouveau projet

A ceci s'ajoute un jardin dit «à l'anglaise» qui sert de parc public, créé à la même époque que la Villa (1870), classé comme remarquable par le règlement d'aménagement communal (inventaires des parcs et jardins, fiche n°J 01 735 004 du 27.02.1996).

2.3. Villa de Pury ; projet



Figure 12. Façade sud de la Villa de Pury

La seule évolution notable, depuis le rapport de 2012 à l'appui de la demande de crédit, se situe au niveau de l'organisation des espaces.

Dans l'étude préalable, les manques de places de travail pour les collaborateurs du MEN et d'espace nécessaires aux expositions avaient été résolus par la mise en valeur des combles, jusqu'alors utilisés pour le stockage des collections. Cette requalification prévoyait une mixité entre administration et exposition, valorisant les espaces qui bénéficient de l'apport de lumière naturelle en lieux de travail, et les espaces « borgnes » en lieux d'exposition.

Depuis, les architectes ont repensé les aménagements intérieurs de la Villa en revalorisant la verrière principale. Ils ont proposé non seulement de rétablir le puits de lumière formée par celle-ci mais de le transformer en patio dans les combles. Ce principe a permis le développement d'un projet qui réorganise toute la spatialité du bâtiment ; son organisation originelle est désormais retrouvée. Les sous-chapitres suivants détaillent ce changement.

2.3.1. Organisation des espaces intérieurs

Au niveau de la fonctionnalité, la Villa doit pouvoir accueillir des espaces d'exposition mais également des locaux dédiés aux activités administratives du musée. Pour ce faire, il est nécessaire que ces deux fonctionnalités soient spatialement confinées et que les flux des personnes (employés et visiteurs) soient canalisés afin d'éviter les interférences.

La création d'un patio apportant de la lumière naturelle dans les combles permet de dédier l'entier du nouvel espace créé à l'administration, libérant ainsi toute la surface du premier étage pour les expositions. Un ascenseur est installé à l'ouest du bâtiment et l'escalier est élargi, permettant ainsi d'obtenir les circulations verticales nécessaires pour l'accès et les voies de fuites.

Dans ce nouveau projet, le sous-sol et les combles sont complètement dévolus aux fonctions techniques et administratives et les étages nobles, soit le rez-de-chaussée et le premier étage, sont redonnés dans leur ensemble au public.



Figure 13 : Plan du sous-sol de la Villa de Pury

Au sous-sol, les différents espaces sont modifiés et réorganisés afin de répondre plus concrètement aux besoins liés à la gestion technique du bâtiment (création de locaux techniques adéquats) et aux besoins des utilisateurs (création de laboratoires spécifiques).

Des locaux sont réaménagés et rendus plus fonctionnels. Les circulations sont améliorées afin de favoriser les échanges. Les installations techniques sont mises aux normes et les lieux sont globalement assainis.

Le Café du Musée, qui propose une petite restauration dont la préparation est « maison », pourra compter sur un espace cuisine répondant aux normes actuelles, ainsi que sur un passe-plat permettant de distinguer le flux des marchandises du flux de visiteurs. Ces espaces ne sont évidemment accessibles qu'au personnel du MEN.

Ces améliorations ont été élaborées à la suite d'une large collaboration avec les représentants du Musée. Leurs besoins ont été pris en compte dans le respect du crédit.

Au rez-de-chaussée, l'utilisation des espaces n'est que peu modifiée ; cet étage reste dédié en majeure partie aux expositions.

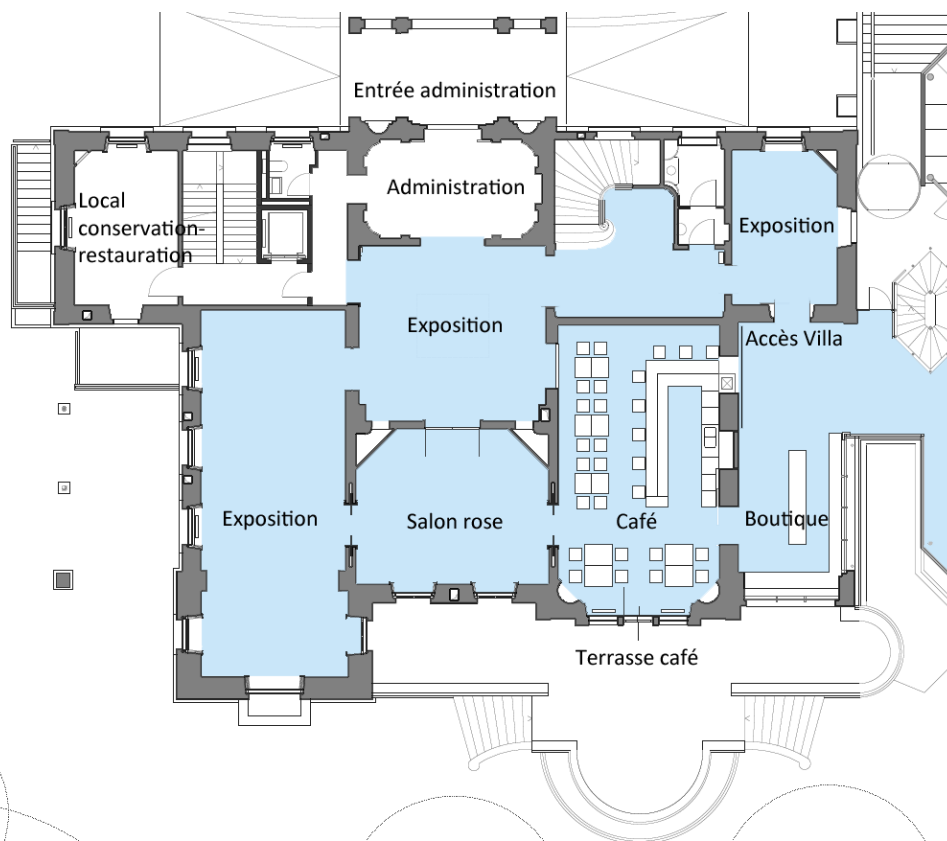


Figure 14 : Plan du rez-de-chaussée de la Villa de Pury.

Les espaces intérieurs et la circulation sont modifiés par des aménagements simples mais efficaces. Le public, qui accède au Musée par l'entrée principale située au nord de l'Octogone, peut ensuite entrer dans la Villa de Pury en passant par une porte créée en lieu et place d'une ancienne fenêtre. Une porte d'accès au Café est condamnée, agrandissant l'espace dévolu au bar, et invitant beaucoup plus clairement les visiteurs à entamer le parcours de l'exposition.

L'accès du personnel administratif se fera par l'entrée nord de la Villa, depuis l'ancien vestibule qui conduit, via une porte nouvellement créée, au nouvel ascenseur et à la cage d'escalier élargie. Ces liaisons verticales ne seront utilisées que par les collaborateurs du MEN et les personnes à mobilité réduite.

Au premier étage, les surfaces administratives et les sanitaires situés au nord du puits de lumière sont supprimés au profit de nouveaux espaces d'exposition.

Les modifications apportées au niveau des aménagements intérieurs permettent la réhabilitation du puits de lumière qui avait été condamné lors de la mise en place des structures d'exposition par Jean Gabus dans les années 1950-1960.



Figure 15 : Plan du 1er étage de la Villa de Pury

Cette intervention redonne un point de vue intérieur qui permet de prendre la mesure de l'ensemble du bâtiment. De plus, la réhabilitation de ce puits apporte de la lumière naturelle vers le centre de la Villa.

De nouveaux sanitaires sont créés dans les espaces servant à la distribution dans les étages (escaliers et ascenseur). Le public accède aux expositions du 1^{er} étage par l'escalier monumental qui sera remis en valeur grâce à une restauration de ses peintures et des éléments en menuiserie. Les plafonds seront également restaurés.

Au deuxième étage, la revalorisation de l'ancien puits de lumière décrite plus haut permet également de réaliser un patio intérieur couvert par l'ancienne verrière, qui sera restaurée. Cet intérieur extérieur totalement vitré sur ses côtés apportera la lumière nécessaire à l'exploitation des combles en espace administratif.

L'espace administratif autour du patio s'agence entre des postes de travail distribués dans un espace ouvert et des bureaux cloisonnés par des parois vitrées. Une salle de conférence et une bibliothèque y trouvent également leur place. De cette manière, la qualité du volume des combles est pleinement exploitée d'une manière élégante et propice au partage des connaissances.

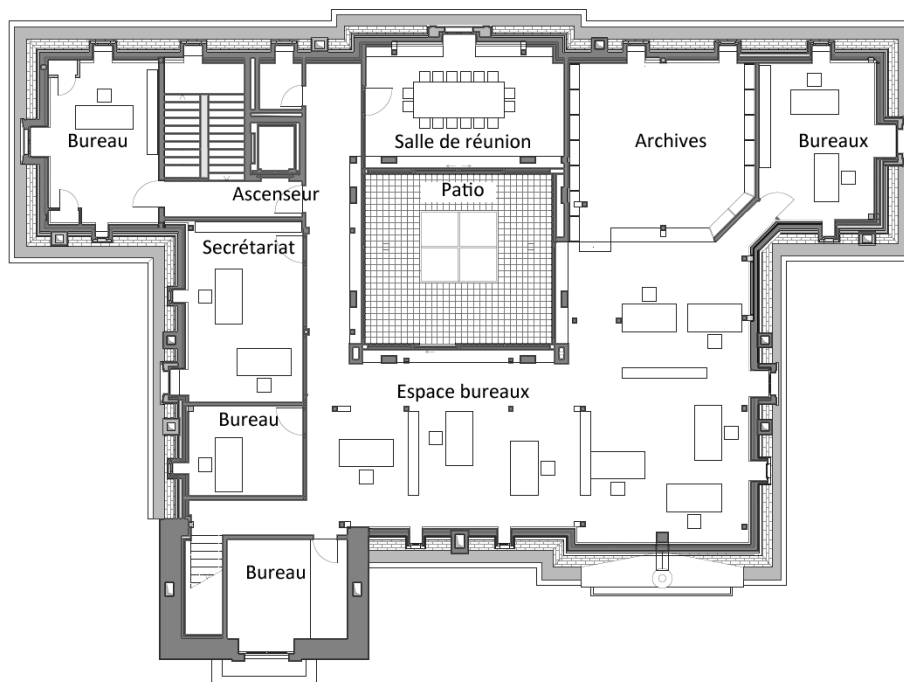


Figure 16 : Plan du 2ème étage (combles) de la Villa de Pury

Il est entendu que l'ensemble de la toiture sera assaini tout en l'isolant selon les normes en vigueur. Cette nouvelle lecture de la volumétrie de la Villa permet le regroupement des collaborateurs en un seul endroit.



Figure 17 : Image de synthèse d'une coupe dans la Villa de Pury

2.3.2. Enveloppe extérieure

Malgré des travaux d'entretien réguliers et une restauration des façades (pierre et fonds de façades) effectuée dans les années 80, il est nécessaire aujourd'hui de procéder à des travaux de réhabilitation importants.

Un rapport d'ensemble, réalisé par les experts ayant œuvré aux travaux de restauration de la Collégiale, a permis de fixer un protocole d'intervention et l'établissement du cahier des charges des interventions. Il fait mention du mauvais état des éléments en molasse de la façade et des infiltrations déjà répertoriées dans la toiture.

Ce rapport a été transmis et est examiné avec l'OPAN. La Villa de Pury étant un témoin de l'histoire neuchâteloise et faisant partie du patrimoine historique légué par Léo Châtelain, elle exige une approche respectueuse et des interventions fines de restauration : le principe de base est donc de conserver un maximum d'éléments. Seules les parties non réparables seront remplacées ou supprimées.



Figure 18 : Détail des lucarnes de la façade nord de la Villa de Pury

Actuellement, les échafaudages de façade sont en place, ce qui permet d'étudier de près les détails des corniches et des ornements de fronton.



Figure 19 : Toiture de la Villa de Pury

La réfection complète de la toiture est en cours : toutes les ferblanteries devront être changées.

Toutes les interventions sont soumises à l'approbation de l'OPAN.

2.4. Black Box; projet



Figure 20. Façade nord de la Black Box

Comme mentionné dans le rapport 12-005, si le bâtiment, dans sa volumétrie, sa typologie et son architecture, présente toutes les conditions nécessaires à la conception d'expositions et à la conservation des collections, les moyens techniques sont soit défectueux, soit absents. Il est à noter que depuis l'acceptation de ce rapport, deux inondations dues à des défaillances des installations techniques se sont produites dans les dépôts en sous-sol. Ceci démontre bien que les moyens auxiliaires de conservation ne sont plus adaptés et que les conditions climatiques régnant actuellement dans les locaux sont néfastes aux collections.

Les accès et l'enveloppe du bâtiment ne sont plus adaptés aux normes.

Le bureau d'architecte a développé un projet qui intègre les fonctionnalités manquantes (ascenseur, monte-charge, escalier et accès généreux pour pièces encombrantes) sans dénaturer un bâtiment voulu d'une grande simplicité stylistique. Le même respect de l'architecture d'origine est développé dans le traitement des façades, allant jusqu'à retrouver celles-ci au niveau d'éléments parfois modifiés ou disparus depuis sa réalisation.

2.4.1. Organisation des espaces intérieurs

La réponse à l'absence de liaisons verticales s'articule autour de la création d'un volume extérieur venant s'adosser à la façade sud du bâtiment de manière à libérer l'intérieur de tous ces éléments.

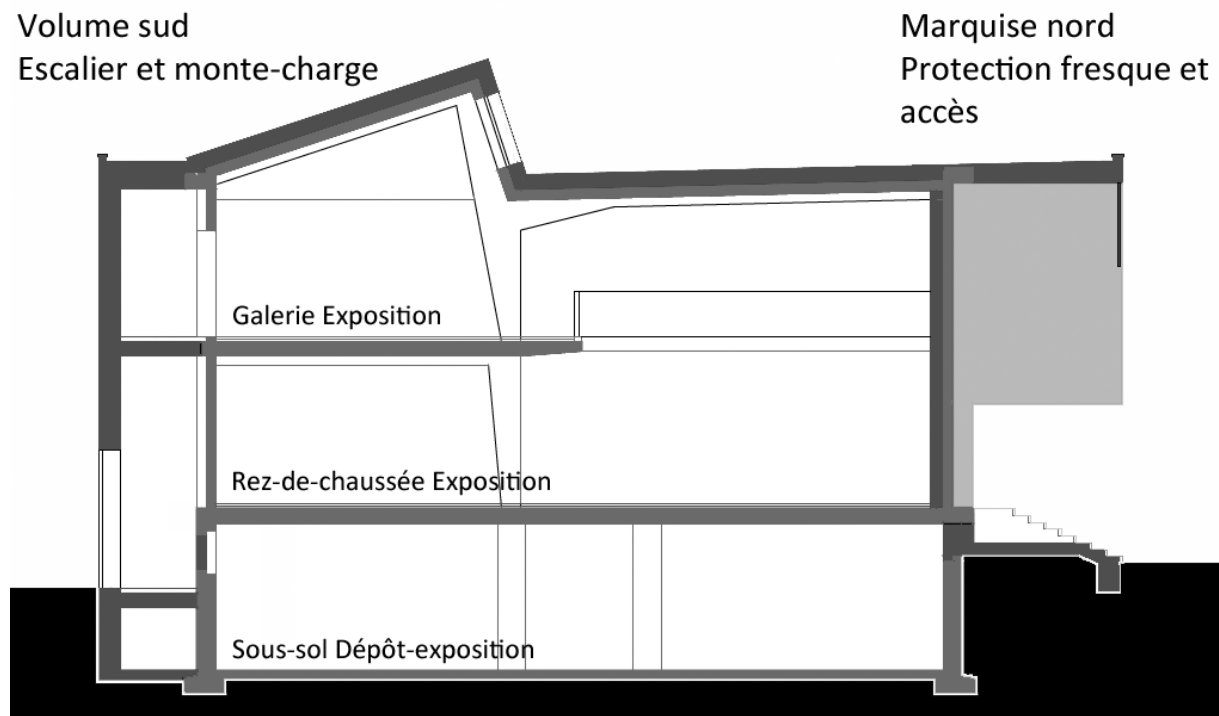


Figure 21 : Coupe transversale Black Box

Ce volume permet d'atteindre tous les étages, du sous-sol à la galerie. Le parcours devient extérieur à l'ancien volume de la Black Box et permet, grâce à des percées en façade, de découvrir durant le cheminement le magnifique panorama sur le lac et les Alpes. Par cette intervention, le visiteur aura l'occasion unique de se situer dans l'environnement du Musée.

Cette intervention offre également une modularité au niveau des mises en scène, créant un nouveau chemin exploitable pour le public. Le nouvel escalier sert également de voie de fuite.

Au nord, sous une nouvelle marquise, définissant l'entrée du Musée, le tambour d'entrée est éliminé permettant un accès direct à l'escalier existant qui mène au sous-sol.

L'espace d'accueil du Musée, situé actuellement dans l'Octogone, est redéfini. Une rampe-escalier permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder de manière autonome au Musée. Cette rampe offre en plus une déambulation au pied de la fresque Erni.

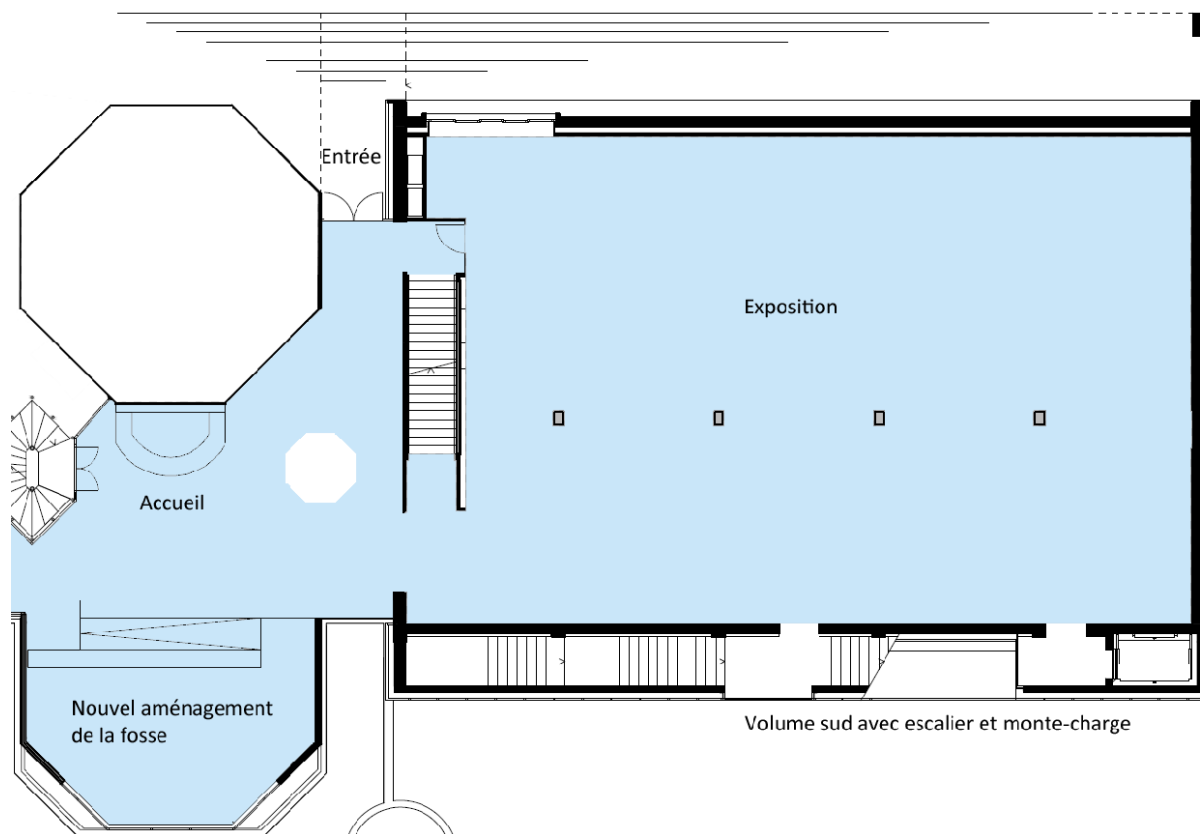


Figure 22. Plan du rez-de-chaussée

De nouveaux aménagements modifient l'espace d'exposition situé dans ce qui est appelé « la fosse » et permettent de dégager un espace devant le guichet d'accueil. La transition entre la Black Box et la Villa est mieux définie et une unité de lieu est trouvée. Les deux espaces d'exposition sont reliés visuellement.

Grâce au volume escalier monte-charge au sud et au nouvel accès aménagé depuis l'entrée du Musée, le sous-sol devient accessible à tous. Il est donc possible de créer des dépôts visitables et d'y exposer des collections jusqu'à ce jour non visibles par le public.

Ces deux niveaux sont maintenus en liaison et apportent une réelle nouveauté puisqu'ils peuvent dialoguer : une complémentarité entre eux est envisageable. Le potentiel de la Black Box est amélioré.

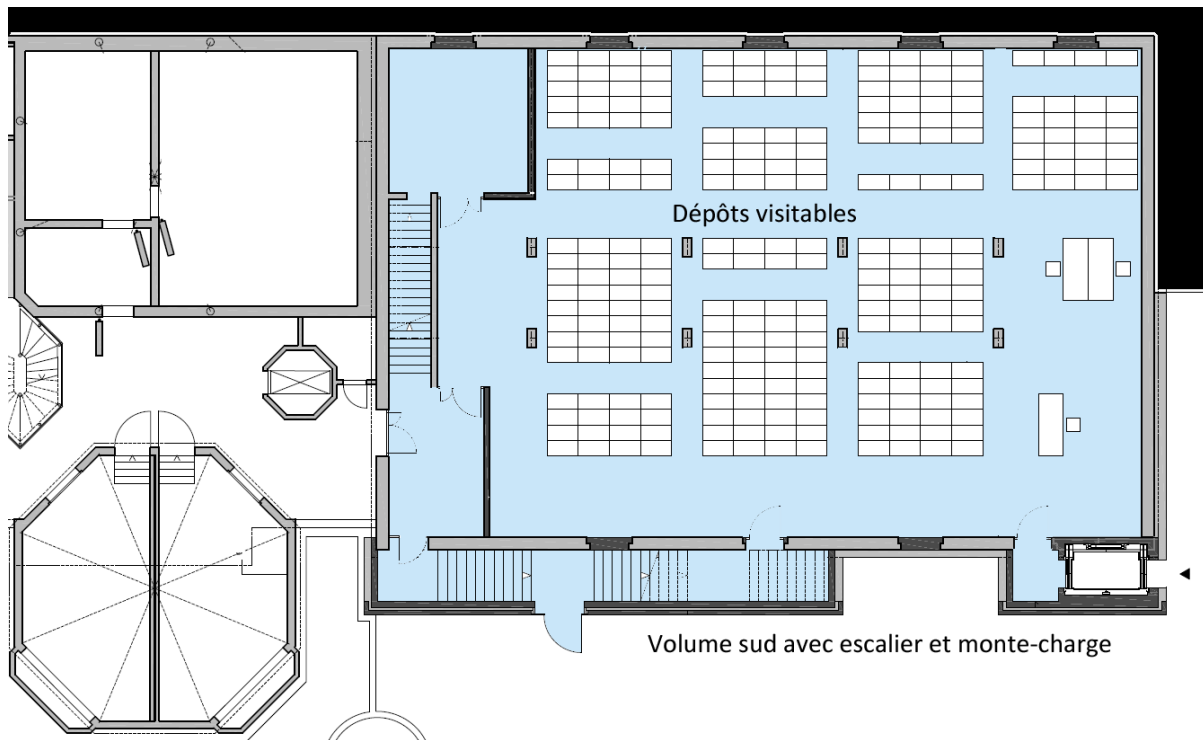


Figure 23 : Sous-sol de la Black Box

Le nouvel escalier au sud permet également de relier le plateau d'exposition à la galerie située dans le même volume de la Black Box. Actuellement, il est nécessaire pour chaque nouvelle exposition de créer un escalier en bois pour permettre de déambuler dans les espaces en effectuant un circuit. Dans l'utilisation future, la présence des deux escaliers fixes permettra un gain de temps important ainsi que des économies au niveau des dépenses liées à la scénographie des expositions.

2.4.2. Enveloppe extérieure

D'importants travaux doivent être effectués sur l'enveloppe de la Black Box afin de diminuer les pertes énergétiques dues au manque ou à l'absence d'isolation.

En façade nord, comme la fresque de Hans Erni rend impossible toute intervention d'assainissement par l'extérieur, l'isolation se fera par l'intérieur.

Dans un souci de cohérence architecturale, l'actuelle protection en plexiglas est remplacée par un avant-toit protégeant la fresque des intempéries. Une paroi de verre suspendue viendra compléter cette protection. Un éclairage viendra parfaire cette installation et permettra de corriger les éventuelles ombres portées tout en mettant en valeur la beauté de la fresque.

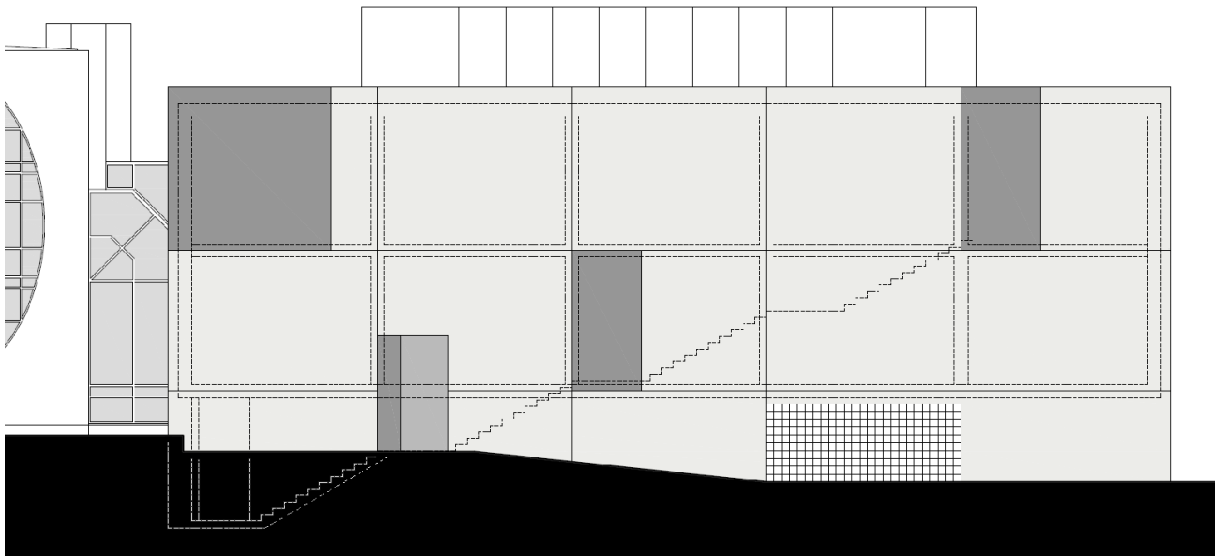


Figure 24 : Façade sud de la Black Box

L'actuelle façade sud de la Black Box ne sera pas touchée, puisqu'elle deviendra un mur intérieur ; la façade originale restera donc visible.

La nouvelle façade sera composée d'éléments de nature minérale, structurée de façon à rappeler la façade d'origine. Elle sera isolée et constituera la nouvelle enveloppe du bâtiment. Des ouvertures sont prévues afin de permettre d'apprécier le parc.

En toiture, l'étanchéité qui date de la construction (1954-1955) sera complètement refaite, l'isolation remplacée en respectant les normes en vigueur.

La pente sud de la toiture sera mise à contribution pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques permettant, comme expliqué dans le chapitre suivant, de couvrir une majeure partie des besoins énergétiques de la Black Box.

2.5. Aspects techniques et énergétiques

La mise en conformité et le dimensionnement des installations techniques ont été effectués pour les deux bâtiments en fonction du projet global. Les installations de base (tableaux électriques, mono bloc de ventilation) sont mises en place dans l'étape I, puisqu'elles sont pour la plupart situées dans le sous-sol de la Villa de Pury et doivent fonctionner dès fin 2016. Des extensions d'équipement seront ensuite mises en place pour la Black Box en temps voulu. A noter que les travaux entrepris n'entrent pas en conflit avec une mise en conformité des installations de l'Octogone à futur.

Dans le rapport du Conseil communal n°12-005⁶, il était fait mention de la difficulté d'obtenir un label Minergie® au vu des contraintes posées par la classification de la Villa de Pury. Lors de l'étude d'assainissement de cette partie du projet, la demande de l'OPAN de conserver les fenêtres existantes a effectivement constitué un frein à cette démarche. Cependant nous répondons au principe d'exemplarité demandée pour les bâtiments publics, par la loi cantonale sur l'énergie (LCen), en prenant les mesures suivantes :

Villa de Pury :

- La mise en place de verre supplémentaire sur les fenêtres existantes afin d'obtenir un double vitrage ;
- Le nouveau volume créé dans les combles est considéré comme une nouvelle construction et répond aux normes en vigueur pour des bâtiments publics neufs.

Black Box :

- L'enveloppe assainie, ainsi que le nouveau volume au sud, répondent aux normes en vigueur pour des bâtiments publics neufs ;
- La mise en place d'environ 100 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture permet de couvrir en grande partie les besoins énergétiques de la Black Box.

En termes d'économies d'énergie, les calculs effectués montrent que le remplacement des vitrages ainsi que l'isolation complète de la toiture permettent de diminuer les besoins de chaleur pour le chauffage de l'ordre de 30% pour la Villa de Pury. Pour la Black Box, la rénovation avec

⁶ Voir le rapport du Conseil communal N° 12-005), chapitre 4.4 Installation techniques, page 20.

isolation renforcée et mise en place de vitrages performants permet de diminuer les besoins de chaleur pour le chauffage d'environ 60% par rapport à l'état actuel.

Il faut mentionner également que les espaces d'exposition seront munis de ventilation à double-flux avec humidification. Cette installation est nécessaire pour assurer des conditions de conservation optimales pour les collections exposées.

Même si nous ne pouvons répondre aux exigences des standards Minergie® pour la totalité du projet, une demande va être faite pour le bâtiment de la Black Box seul afin d'obtenir le label Minergie® dans le cadre de la rénovation.

2.6. Les aménagements extérieurs

Au sud, un nettoyage de la terrasse et la remise en état du terrain aux abords de la Black Box sont les seules interventions prévues.

Au nord, l'aménagement de la rampe longeant la fresque détermine la suppression des places de parcs jaunes présentes actuellement. Cette démarche s'inscrit dans le processus de mise en place d'une mobilité interne à l'administration communale durable. Le projet n'amène aucune modification quant à la situation en place pour les accès au public.

Deux places de stationnements pour les besoins de fonctionnement de l'Institut d'ethnographie et du MEN seront maintenues ainsi qu'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite.



Figure 25 : Façade sud de la Black Box, état actuel

2.7. Structures d'exposition

A partir de 2013, les expositions permanentes de la Villa ont été fermées puis démontées. Personne ne savait jusque-là ce qui se trouvait derrière la coque et les vitrines installées par Jean Gabus depuis les années 50. Après le travail de récolement et de rangement des œuvres exposées a commencé le démontage des vitrines et des socles, qui a laissé apparaître de riches décors d'origine dans toutes les pièces : faux marbres, papiers peints, ventaux intérieurs, etc. Largement détériorés, ces témoignages de l'affectation première de la Villa ne pouvaient être ni restaurés (faute de moyens et, surtout, de cohérence avec un projet muséal) ni entièrement ignorés. Le travail de l'atelier d'architecture Manini Pietrini fut alors d'imaginer une approche à la fois efficace – souple et adaptable aux projets d'expositions à venir – et respectueuse de ce passé. La solution proposée correspond en tous points à cette double attente.

Un système de rideaux permettra en effet tout à la fois de baliser l'espace muséographique et de voiler les structures anciennes laissées intactes et accessibles. Il permettra également de réguler la lumière et de révéler le volume, l'orientation, les espaces et les fenêtres d'origine. Si la solution radicale (obscurcissement complet) adoptée par Jean Gabus dans les années 50 était efficace, la proposition de l'atelier MP est plus subtile et nuancée. Elle offre une souplesse évidente tout en développant un dialogue bienvenu avec les espaces extérieurs.



Figure 26 : Système de rideaux

Un plancher adapté et un plafond technique distribueront la lumière artificielle ainsi que les connexions électriques et électroniques. Un astucieux système de rails donnera la possibilité d'insérer des panneaux dans l'ensemble de l'espace ainsi que des montants de vitrines. Le dispositif sera propre, souple, ergonomique et parfaitement adapté au développement d'une muséographie forte, suggestive, contrastée et changeante.

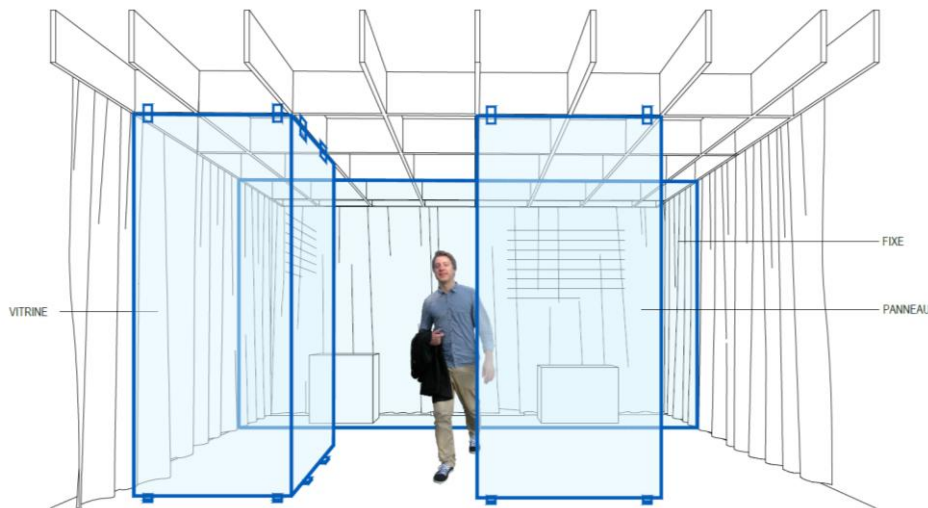


Figure 27 : Système de panneaux de verre pouvant être fixés sur les rails du plafond

Le projet d'exposition de référence vise à présenter le regard que le MEN porte sur les sociétés humaines et à manifester la pertinence de l'anthropologie pour la compréhension du monde contemporain globalisé. Pour ce faire, les concepteurs ont entamé leur réflexion à partir d'acquisitions récentes ou de dossiers de recherche en cours. Les différents modules d'expositions – comme une mosaïque qui trame un discours décalé sur le monde – témoigneront de la puissance théorique et émotionnelle des collections du Musée. Celles-ci offrent un accès privilégié à la pratique de la muséographie comme aux théories de l'anthropologie et aux grandes problématiques de notre temps.

L'ambition de ce projet l'annonce novateur et précurseur par rapport aux nombreuses présentations contemporaines visibles dans les musées de société à travers le monde. Il permettra de développer la question centrale de la pertinence et de l'utilité d'un Musée d'ethnographie et de ses collections au-delà d'un simple déroulé géographique ou thématique. Plus qu'une présentation esthétisante destinée à flatter les sens des visiteurs, le projet a pour objectif de leur donner les moyens de saisir l'importance de l'ethnologie dans un monde contemporain de plus en plus difficile à comprendre.

En 2017-2018, durant la phase de réfection de la Black Box, les architectes et les expographes vont s'attacher à développer une salle se prêtant à un véritable théâtre d'objets, telle qu'elle s'est peu à peu développée depuis les premières intuitions de Jean Gabus. Les transformations à apporter seront principalement de trois ordres : améliorer les installations techniques pour une présentation et une conservation optimale des œuvres ; faciliter la lecture des différents espaces pour les visiteurs ; et développer, finalement, une circulation optimale permettant de réaliser des circuits d'expositions sans construire, à chaque exercice, un escalier supplémentaire (comme c'est le cas actuellement).

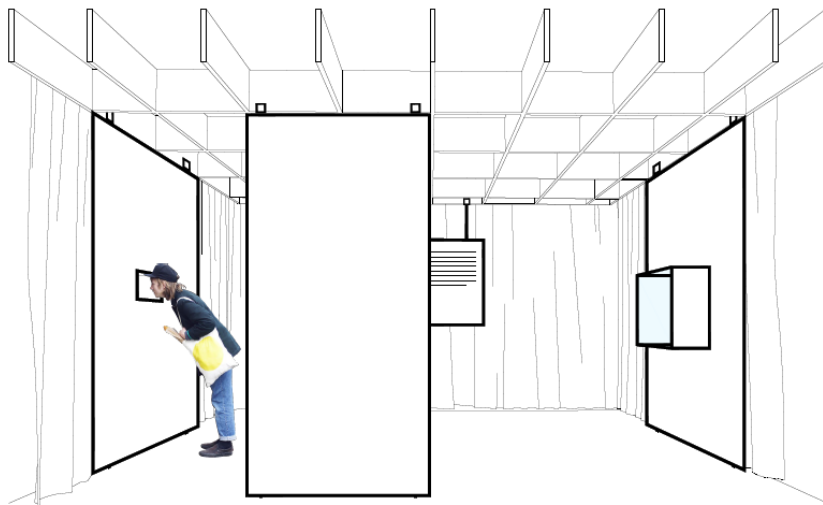


Figure 28 : Système de panneaux de bois, rideaux et ouverture sur l'extérieur

La technique du bâtiment se révèle en effet largement obsolète et dangereuse pour les collections exposées dans les étages supérieurs ou conservées au sous-sol. Elle empêche, à l'heure actuelle, l'emprunt de certaines œuvres à des institutions sœurs, celles-ci refusant de mettre en danger leur patrimoine dans un bâtiment n'offrant pas les garanties requises.

La question de la circulation des visiteurs est, quant à elle, cruciale : ce n'est qu'en jouant pleinement des différents parcours à proposer lors de chaque exposition qu'il sera possible de créer des effets de surprise renouvelés.

Il ne s'agit du reste pas seulement de mettre à niveau les deux étages de l'espace d'exposition actuellement existants mais également de réaliser un dépôt à la fois équipé pour le travail scientifique et autorisant le passage de visiteurs, reprenant ainsi la logique développée par Jean Gabus dans les années 1950.

2.8. Calendrier (étape I)

Comme précédemment expliqué, le crédit d'investissement de 5'800'000 francs voté pour l'étape I permet de réaliser toutes les phases du projet de la Villa de Pury ainsi que les phases d'étude et la demande de permis de construire pour la Black Box.

A ce jour nous avons réalisé environ 80% du cahier des charges de l'étape I. Les travaux de la Villa de Pury ont débuté en septembre 2015 et la demande de permis de construire pour la Black Box est en cours.

Un résumé du calendrier de l'étape I est présenté ci-dessous. La fin de cette étape I est prévue pour janvier 2017.

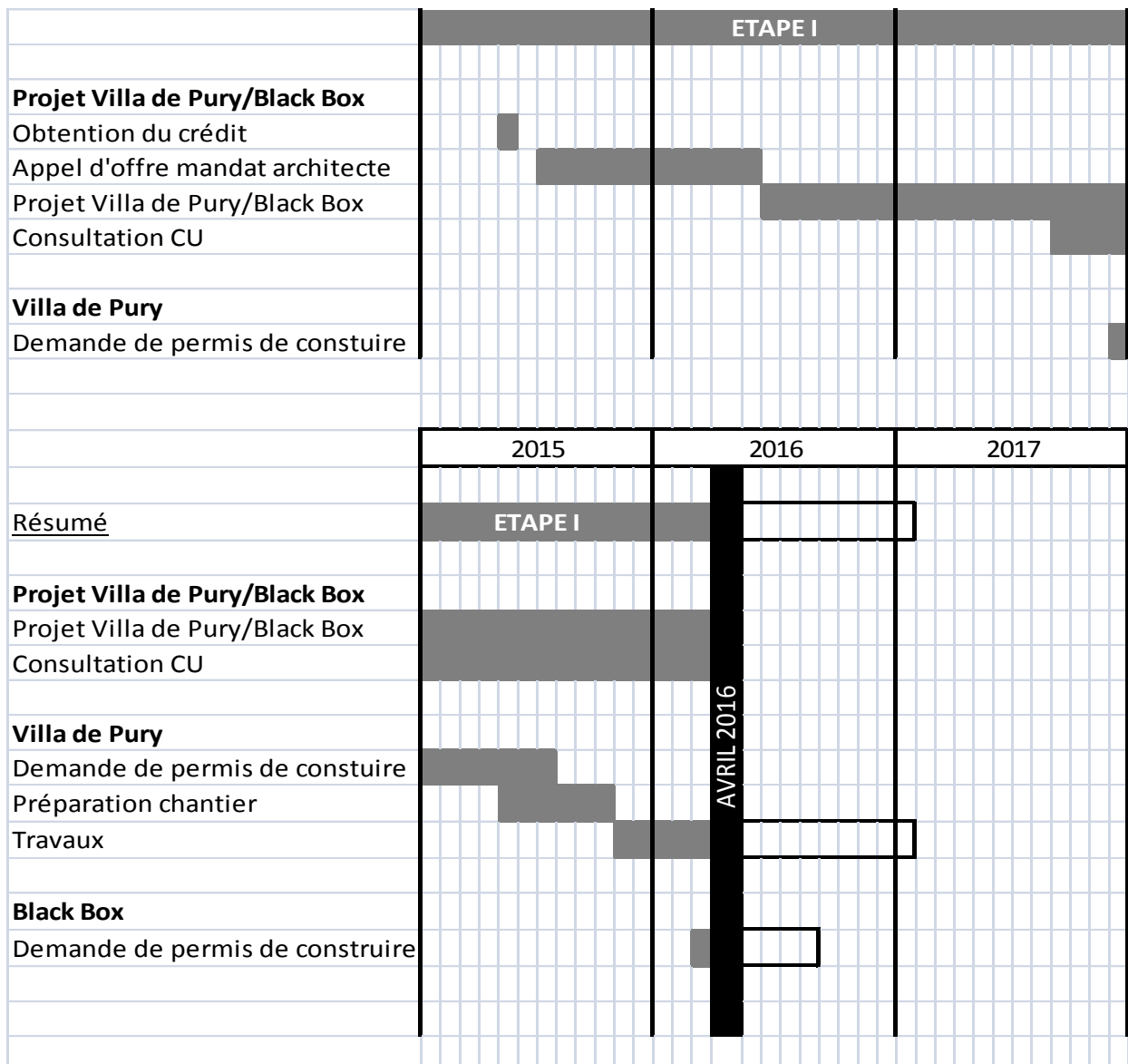


Figure 29 : Calendrier de l'étape I

2.9. Finances (étape I)

Pour mémoire, le montant estimé du crédit global, regroupant les étapes I et II, est devisé à 9'600'000 francs.

Il est important de bien associer cette notion d' « étape » aux montants financiers demandés et non aux parties de l'ouvrage à réaliser. En effet, même si le crédit de l'étape I permet en grande partie la réalisation des travaux de la Villa de Pury, il a permis en premier lieu d'effectuer l'avant-projet global, le projet de la Villa et la demande de permis de construire pour la Black Box.

Par rapport au crédit voté de 5'800'000 francs, les engagements fin février 2016 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Crédit	Date arrêté	Montants octroyés
Première étape de la rénovation du MEN	07.05.2015	5'800'000
	Total	5'800'000
Montant des travaux adjudgés au 29.02.2016		4'170'000
	% montant adjudgé	72
Dépenses au 29.02.2016		1'205'800
	% montant dépensé	21

Figure 30 : Bilan des montants engagés et des montants dépensés à ce jour

A ce jour, toutes les modifications du projet de la Villa ont pu être intégrées dans le respect de l'enveloppe budgétaire.

Les prestations énoncées dans le cahier des charges pour les prestations d'architectes et les cahiers de soumission pour les installations techniques ont été réalisés sur la base du projet global (Villa + Black Box). Lors des appels d'offre publics, les adjudications ont été faites pour l'étape I et sous réserve de l'obtention du crédit pour l'étape II. Cette manière de procéder permet d'obtenir des prix plus intéressants sur les quantités et permet d'assurer que le même prestataire effectuera l'entier des travaux (important en matière de garanties pour les installations techniques).

2.10. L'Octogone

Ce bâtiment construit entre 1984 et 1986 par l'architecte Edouard Weber est le fruit d'un projet commun entre la Ville de Neuchâtel et l'Etat. Le coût de cette construction, 3'000'000 francs, a été pris en charge au $\frac{3}{4}$ par l'Etat et au $\frac{1}{4}$ par la Ville.

Par une convention datée du 4 mars 1986, la Ville a mis à disposition de l'Etat l'Annexe du Musée d'ethnographie (Octogone) sise sur la parcelle 1378, et ce jusqu'au 31 décembre 2005. Cette mise à disposition s'est faite par le biais de l'inscription au registre foncier d'une servitude de superficie en faveur de l'Etat.

Selon l'article 4 de ladite convention, il ressort que *« en cas de non reproduction de la convention, la Commune de Neuchâtel devra une indemnité à l'Etat pour la reprise de l'annexe. Cette indemnité correspondra à la valeur réelle du bâtiment estimée, le cas échéant, par un expert agréé par l'une ou l'autre partie, abstraction faite des locaux sis à disposition du Musée et dont la Commune a assumé les frais de construction »*.

Cette convention a été dénoncée selon les termes établis au 31 décembre 2005, alors qu'un concours d'architecture, lancé par la Ville et l'Etat visant à revoir l'ensemble du site et même de l'agrandir, était encore en suspens. Mais comme les montants de construction du projet lauréat se sont avérés trop élevés et que rien n'avait été prévu pour la rénovation de la Villa, le projet a été abandonné en avril 2006. Aujourd'hui la Ville de Neuchâtel est donc bien propriétaire du terrain et du bâtiment. Pour ce dernier, elle doit encore payer une indemnité à l'Etat se montant au $\frac{3}{4}$ de sa valeur vénale. Selon l'expertise mandatée par les deux parties, cette indemnité se monte à 1'020'000 francs. A ce jour, des démarches avec l'Etat sont en cours concernant le versement de cette indemnité ou la possibilité de procéder à un échange de bâtiment.

Le rectorat de l'Université a quant à lui notifié par un courrier à la Ville sa motivation à rester dans les locaux actuels au moins 5 ans à partir de 2016. La Rectrice y mentionne en particulier que *« la valeur ajoutée qui découle des contacts quotidiens que les étudiants et les professeurs peuvent avoir avec les collaborateurs du MEN est importante pour l'UniNE »*.

Il est à préciser que, dans le cadre du projet qui nous occupe, une étude a été faite afin de garantir une intégration cohérente de l'Octogone dans l'ensemble des bâtiments constitués avec la Villa de Pury et la Black Box.

Une réflexion est en cours au sein de l'Université concernant le regroupement ou non de ses diverses entités en lien avec la réalisation éventuelle du projet Unilac II. Dès lors, une fois la position définitive de l'Université arrêtée concernant ses besoins à moyen et long terme concernant l'Institut d'ethnologie, une étape III intégrant l'assainissement et la transformation de l'Octogone selon l'affectation choisie pourrait être envisagée.

3. Etape 2

3.1. Préambule

Le montant du crédit demandé dans l'étape II, 3'800'000.- francs, est indispensable à la finalisation du projet de rénovation du Musée d'ethnographie et de réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation. En effet, sans ce montant, il serait impossible de compléter le cahier des charges des interventions prévues dans la Villa de Pury et la Black Box. Comme il est impératif d'obtenir ce crédit afin d'assurer la continuité des travaux, nous en faisons la demande anticipée.

3.2. Calendrier (étape II)

Alors que les travaux liés à l'étape I se terminent fin 2016 pour une mise à disposition des locaux de la Villa de Pury en début d'année 2017, les travaux liés à l'étape II devraient commencer avant la fin de l'année pour s'achever au premier semestre 2018.

	2016	2017	2018
<u>Résumé</u>			
Villa de Pury			
Travaux			
Equipped muséographique			
Mise à disposition			
Black Box			
Demande de permis de construire			
Préparation travaux			
Travaux			
Equipped muséographique			
Mise à disposition			

Figure 31 : Calendrier de l'étape II et fin de l'étape I

Comme précisé sur le planning, les étapes I et II se superposent dans le planning car elles ne correspondent pas à des étapes de chantier mais à des étapes de financement. Pour illustrer ceci, nous pouvons prendre l'exemple des travaux liés au système de ventilation : la mise en place des monoblocs de ventilations qui serviront aux deux bâtiments sera faite dès la fin des travaux de la Villa. Le financement doit donc être assuré lors de la phase de réalisation de la Villa.

3.3. Exploitation

Actuellement, il n'y a plus d'activité dans la Villa ; une partie des collaborateurs ont été relogés au passage Maximilien de Meuron 6, dans l'attente de la fin des travaux. Les autres encadrent les travaux de déménagement. Tous réinvestiront la Villa de Pury dès 2017.

Ce rétrécissement considérable de l'espace vital sur la colline de Saint-Nicolas a contraint la direction du Musée à dédier depuis janvier 2016 l'espace de la Black Box aux différents ateliers participant à la phase finale du déménagement des collections du dépôt Gabus ainsi qu'à la préparation de l'exposition de référence qui sera installée dans la Villa dès que sa restauration sera terminée. Ce rôle d'atelier de conservation-restauration et de construction d'exposition durera jusqu'au début de l'étape II des travaux de rénovation.

Si tout se passe bien dans les mois qui viennent, l'exposition de référence à laquelle travaille l'équipe du Musée tout en s'activant pour parvenir à vider la Black Box dans les temps, devrait pouvoir être inaugurée d'ici le mois de juin 2017.

Quant à la Black Box, si les travaux se déroulent comme prévu par le calendrier de la page précédente, une nouvelle exposition temporaire devrait pouvoir y être inaugurée en automne 2018, date à laquelle le nouveau MEN devrait enfin pouvoir être profilé.

Les travaux de réaménagement du nouveau dépôt visitable, consistant à faire revenir et à réinstaller les collections momentanément stockées dans le dépôt extérieur des Draizes, devraient en revanche prendre encore pas mal de temps et d'énergie avant d'être finalisés.

3.4. Coûts (étape II)

Les coûts présentés se basent sur le devis général établi par les architectes et vérifié par le Service des bâtiments et du logement.

Ci-dessous le devis présenté selon la méthode par éléments, conformément aux directives en vigueur.

CODE	PRESTATIONS	CHF 3'800'000
B	TRAVAUX PREPARATOIRES	151'000
B1	DEFRICHAGES, DEMOL., DEMONTAGES	151'000
C	INST. CHANTIER, ECHAF. (BAT.)	120'000
C0/C1	INST. GENERALES DE CHANTIER / ECHAFAUDAGE DE FACADE	120'000
D	FONDATIONS (BATIMENT)	56'000
D0/D3	EXCAVATIONS / CANALISATIONS	56'000
E	GROS OEUVRE (BATIMENT)	1'182'000
E0	DALLES, ESCALIERS, BALCONS	200'000
E1	TOITURES	227'000
E4	PAROIS EXT. REZ ET ETAGES SUP.	384'000
E5	FENETRES, PORTES EXTERIEURES	371'000
I	INSTALLATIONS	472'000
I0	COURANT FORT	80'000
I2/I3/I4	CHAUFFAGE / VENTILATION, CONDITION. D'AIR / SANITAIRES	392'000
M	AMENAGEMENTS INTERIEURS (BAT.)	361'000
M1	CLOISONS, PORTES INTERIEURES	214'000
M3/M4	REVETEMENTS DE SOLS / REVETEMENTS DE PAROIS	147'000
P	INSTALLATIONS D'EXPLOITATION	626'000
P1	COURANT FORT	100'000
P4/P5	VENTILATION, CONDITION. D'AIR / SANITAIRE	526'000
Q	EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION	210'000
Q1	EQUIPEMENTS FIXES	210'000
R	AMEUBLEMENT, DECORATION	30'000
R0	MOBILIER COURANT	30'000
T	AMENAGEMENTS EXTERIEURS (BAT)	50'000
T2	OUVRAGES EXTERIEURS	50'000
V	FRAIS SECONDAIRES	62'000
V0/V2	FRAIS SECONDAIRES GENERAUX / AUTORISATIONS TAXES	62'000
W	HONORAIRES	300'000
W2	HONORAIRES OUVRAGE	300'000
X	COMPTE D'ATTENTE	180'000

3.5. Subventions

Pour mémoire, dans le cadre des travaux de restauration-conservation de la Collégiale en étape 2, le Conseil d'État, dans son engagement, précisait que lesdits travaux seraient subventionnés à hauteur de 20%, comme le prévoit la loi. Mais, vu l'importance exceptionnelle du montant de la subvention cantonale et pour garder une équité de traitement entre communes, le Canton ne subventionnera vraisemblablement pas dans l'immédiat un autre chantier de restauration d'un édifice communal.

De ce fait, aucune recette ni subvention n'ont été inscrites à la planification. Il sera procédé néanmoins à une demande formelle de subventionnement des travaux.

3.6. Financement

Un montant de 3'800'000.- francs était inscrit à la planification quadriennale 2014-2017. Une dépense de 500'000.- francs est prévue dans le budget 2016.

Investissement brut		3'800'000
Subventions fédérales et cantonales		-
Investissement net de prélèvement		3'800'000
Amortissement moyen	3.30%	125'400
Taux d'intérêt moyen 2015	2.12%	40'280
Charge annuelle imputée à la Section de l'Urbanisme		165'680

3.7. Consultation des commissions

La Commission d'urbanisme a été consultée à plusieurs reprises durant la phase de développement du projet architectural ce qui a permis d'optimiser le résultat final. Le projet a ainsi été approuvé, le 11 mars 2016, à l'unanimité.

Une première présentation du projet, pour information, a également été faite à la Commission spéciale de la politique culturelle du Conseil général le 21 janvier 2016. L'accueil a été favorable de la part de ses membres. Cette commission sera encore saisie pour préavisier le présent rapport à l'appui de la demande de crédit de l'étape II.

La Commission financière sera également consultée bien que le montant inscrit à la planification ne soit pas modifié.

4. Conclusion

Par l'acceptation à l'unanimité du crédit de l'étape I en mai 2012, votre Autorité donnait le départ à cet ambitieux projet de rénovation et de réaménagement des espaces d'exposition et d'exploitation du Musée d'ethnographie.

Le présent rapport a pour but de finaliser les travaux initiés en 2012 et d'informer votre Autorité sur les engagements pris à ce jour.

Par conséquent, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter l'arrêté lié au présent rapport.

Neuchâtel, le 14 mars 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol

Projet

Arrêté
concernant une demande de crédit pour finaliser (étape II) la
rénovation du Musée d'ethnographie et le réaménagement de ses
espaces d'exposition et d'exploitation

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.-¹Un crédit de 3'800'000 francs, dont à déduire d'éventuelles subventions fédérales et cantonales, est accordé au Conseil communal pour finaliser (étape II) la rénovation du Musée d'ethnographie ainsi que pour le réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation

Art. 2.-¹Cet investissement fera l'objet d'un amortissement pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section de l'Urbanisme au taux de 3.3%.

²Il sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Table des matières

1. Le Musée d'ethnographie de Neuchâtel	3
1.1. Un musée renommé	3
1.2. Un projet de rénovation ambitieux.....	8
1.2.1.Rappel des projets de rénovation antérieurs	9
1.2.2.Déroulement de l'étape I	10
2. Projet	13
2.1. Le MEN au cœur du projet.....	13
2.2. Le MEN et ses bâtiments	14
2.3. Villa de Pury ; projet.....	15
2.3.1.Organisation des espaces intérieurs.....	16
2.3.2.Enveloppe extérieure	20
2.4. Black Box; projet	22
2.4.1.Organisation des espaces intérieurs.....	23
2.4.2.Enveloppe extérieure	25
2.5. Aspects techniques et énergétiques	27
2.6. Les aménagements extérieurs	28
2.7. Structures d'exposition.....	29
2.8. Calendrier (étape I)	32
2.9. Finances (étape I)	33
2.10. L'Octogone	34
3. Etape 2.....	35
3.1. Préambule	35
3.2. Calendrier (étape II)	35
3.3. Exploitation	36
3.4. Coûts (étape II)	37
3.5. Subventions	38
3.6. Financement	38
3.7. Consultation des commissions.....	38
4. Conclusion	39